

Mouvement de l'Emploi du Premier Degré

CALENDRIER 2018

Mutation interdiocésaine : procédures de codification des demandes

DATES	ACTEURS	OBJET
Lundi 8 janvier Jeudi 25 janvier	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation INTER diocésaine aux Chefs d'Établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Vendredi 26 janvier	Le Chef d'établissement	Date limite de retour à la DDEC de la fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation INTER diocésaine. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutation interdiocésaine : ÉTAT NÉANT ».
Mercredi 31 janvier	DDEC	Date limite d'envoi de l'imprimé de demande de mutation INTER diocésaine aux CDE sollicitées qui les codifient.
Mardi 13 mars 17h30 – 19h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen et codification des candidatures des demandes de mutation Intradioçésaine et de celles émanant des autres diocèses.

Mutation intradiocésaine : procédures de codification des demandes

DATES	ACTEURS	OBJET
Lundi 22 janvier au Mercredi 21 février	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation INTRA diocésaine aux Chefs d'Établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Mercredi 28 février	Le Chef d'établissement	Date limite de retour de l'imprimé de demande de mutation INTRA diocésaine à la DDEC. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutation intradiocésaine : ÉTAT NÉANT ».
Mardi 13 mars 17h30 – 19h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen et codification des candidatures des demandes de mutation Intradioçésaine et de celles émanant des autres diocèses.

Mouvement de l'Emploi du Premier Degré

Diocèse de Fréjus-TOULON

Procédures communes aux demandes de mutation intra et interdiocésaines

DATES	ACTEURS	OBJET
Vendredi 12 janvier	Rectorat	Circulaire sur le mouvement.
Lundi 29 janvier au Mercredi 28 février	Le Chef d'établissement	Recensement des services vacants et susceptibles de l'être.
Mercredi 28 février	Le Chef d'établissement	Date limite de retour de l'imprimé de demande de mutation INTRA diocésaine à la DDEC. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutation intradiocésaine : ÉTAT NÉANT ».
Mercredi 28 février	Le Chef d'établissement	Date limite de retour au rectorat du recensement des postes vacants et susceptibles de l'être (annexes 2, 3 et 4).
Mardi 13 mars 17h30 – 19h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen et codification des candidatures des demandes de mutation intradiocésaine et émanant des autres diocèses.
Vendredi 16 mars	Rectorat DDEC Établissements	Publication des services vacants et susceptibles de l'être. Site : www.ac-nice.fr « enseignement privé » Site : www.ec83.com
Lundi 19 mars au Jeudi 5 avril	Candidats	Envoi des candidatures au Rectorat et aux Chefs d'établissement. Téléchargement de la circulaire du Rectorat (dossiers de candidature en annexe) sur le site du Rectorat et/ou de la DDEC et impression du relevé de carrière depuis l-Professionnel.
Jeudi 5 avril	Candidats	Date limite d'envoi des dossiers de candidature : • au Rectorat ET • aux Chefs d'établissement
Lundi 19 mars au Jeudi 5 avril	Le Chef d'établissement	Accuse obligatoirement réception des candidatures. Reçoit le cas échéant les candidats et ce au plus tard le 24 avril .
Mardi 24 avril	Rectorat	Envoi des tableaux récapitulant l'ensemble des dossiers de candidatures réceptionnés par le Rectorat pour demandes d'avis aux Chefs d'établissement.
Mardi 24 avril	Le Chef d'établissement	Date limite d'envoi des souhaits à la DDEC par le biais d'un fichier Excel. (Ne rien envoyer au Rectorat)
Mardi 15 mai 8h30 à 11h30	Chefs d'établissement	Réunion de concertation des Chefs d'établissement.
Vendredi 18 mai 16h-19h	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen des candidatures et des souhaits des Chefs d'établissement. Notification des avis aux Chefs d'établissement.
Vendredi 18 mai au Jeudi 24 mai	Le Chef d'établissement	Prend connaissance des avis de la Commission Diocésaine de l'Emploi et revoit éventuellement ses souhaits de nomination. Adresse à la DDEC par mail ses vœux définitifs.
Jeudi 24 mai 15h-17h	Commission Diocésaine de l'Emploi	Régulation des nominations avant la CCMI.
Lundi 28 Mai	Le Chef d'établissement	Date limite de retour au Rectorat des avis des Chefs d'établissement.
Mardi 12 juin	Rectorat Membres CCMI	CCMI VAR - Promotion puis mouvement. Notification des nominations aux Chefs d'établissement.
Jeudi 14 juin	Rectorat	Notification des résultats de la CCMI aux Chefs d'établissement.
Vendredi 29 juin	Rectorat	Notification des résultats de la CCMI aux enseignants.
Courant juillet	DDEC	Procédure Commission Nationale de l'Emploi si besoin.